

Image not found or type unknown



Révision de la retraite de reversion

Par **anissark**, le **25/11/2009** à **18:37**

Bonjour,
Un courrier de la CNAV m'a été adressé me demandant de fournir les informations suivantes :
le montant de mes placements financiers à la banque.
Dans un premier courrier, il m'a été demandé l'avis d'imposition 2008 sur lequel figure les intérêts perçus par rapport à des parts sociales contractés auprès de ma banque. (317 euros déclarés)
Ma question est : A t-on le droit de me demander le montant placé dans la mesure où sur l'avis d'imposition figure le montant des intérêts ?
Merci d'avance pour la réponse.